



# Négociations salariales 2026



23 Mars 2026

**2<sup>e</sup> proposition de la Direction : 2,1%**  
**Toujours insuffisant !**

Airbus Defence & Space



Vendredi 20 mars, s'est tenue la 2<sup>ème</sup> réunion de négociations salariales Airbus Defence & Space.

La Direction a revu à la hausse ses propositions :

## Propositions Non-Cadres (jusqu'à E10)

| Airbus Defence and Space SAS       | Budget politique salariale |        | Date d'application                                                                 |
|------------------------------------|----------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Augmentations générales            | 0,9%                       | + 0,3% | 01/07/2026                                                                         |
| Augmentations individuelles        | 1%                         | + 0,1% | 01/09/2026                                                                         |
| Accompagnement gestion de carrière | 0,2% (non mutualisé)       |        | Entre juillet 2026 et juin 2027.<br>En cas de promotion, à la date prise de poste. |
| Total                              | 2,1%                       | + 0,3% |                                                                                    |

Le minimum d'AI a été retiré

## Propositions Cadres (F11 à H16)

| Airbus Defence and Space SAS       | Budget politique salariale |        | Date d'application                                                                 |
|------------------------------------|----------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Augmentations individuelles        | 1,8%                       | + 0,3% | 01/09/2026                                                                         |
| Accompagnement gestion de carrière | 0,3% (mutualisé cadres)    |        | Entre juillet 2026 et juin 2027.<br>En cas de promotion, à la date prise de poste. |
| Total                              | 2,1%                       | + 0,3% |                                                                                    |

Le minimum d'AI a été retiré

Par ailleurs la Direction a proposé d'utiliser le reliquat du budget d'accompagnement de carrière 2025-2026 pour augmenter les salaires des salariés dont le salaire est en dessous du SMH.

## Nos considérations & revendications CFE-CGC

**Pour la CFE-CGC cette deuxième proposition de la Direction à 2,1% est toujours insuffisante!** A titre de comparaison les négociations salariales dans le secteur Aéronautique Espace Défense se sont terminées entre 1,8% et 2,3% dans les sociétés du groupe Thales, entre 2,2% et 2,7% dans le groupe Safran, et 2,7% chez MBDA.

La CFE-CGC a bien conscience que notre division n'est pas encore à l'équilibre économique, et que l'environnement dans lequel nous évoluons est complexe. Toutefois **la CFE-CGC considère que l'engagement des salariés ces deux dernières années a été le principal moteur permettant de redresser notre situation économique.** Les salariés doivent être récompensés pour cet engagement sans faille, et il faut aussi que notre division (re)devienne attractive : **il est essentiel d'éviter la fuite des talents, surtout dans un contexte d'augmentation des budgets spatiaux et de future fusion Bromo.**



# Négociations salariales 2026



Airbus Defence & Space

Cependant, nous notons positivement la prise en compte de certaines demandes de la CFE-CGC exprimées lors de la première réunion :

- **la suppression du minimum d'AI, qui aurait conduit mécaniquement à un taux de distribution contraint** : il est préférable de favoriser un meilleur taux de distribution des AI et surtout de **laisser la main aux managers** pour décider des critères de distribution
- **L'abandon de l'idée de « mutualisation des budgets promotion » entre les cadres / non cadres** : nous tenons à la stricte équité des budgets cadres et non-cadres.
- **L'avancée de la date d'application des AG des Non-Cadres au 1er juillet** : reste à en faire de même pour les AI Cadres et Non-Cadres.

En 2026 la CFE-CGC attend une politique salariale volontariste et motivante pour les salariés.

Dans le détail :

- **Le budget global doit bien entendu être revu à la hausse**, et pas en dessous de celui d'Airbus Avions et Airbus Helicopters
- La date d'application des AI au 1er septembre est trop tardive. **Nous demandons une application dès le 1er juillet 2026 pour les AI comme pour les AG**
- Les incertitudes sur le niveau d'inflation sont importantes dans le contexte géopolitique et économique actuel. **Nous demandons donc la mise en place d'une clause de revoyure.**
- Nous demandons des **garanties pour les séniors**
- Nous demandons une attention particulière et une **garantie de progression salariale pour les salariés n'ayant pas d'augmentation en 2025 et 2026.**

**Prochaine réunion de négociations mardi 24 mars 2026**

**Vous vous posez des questions? Vos représentants sont à votre disposition !**

Délégué Syndical Central :  
Délégué Syndical Central Adjoint :  
DS responsable de section Toulouse :  
DS responsable de section Elancourt :

Thierry PREFOL  
Dominique IZAMBERT  
Tanguy THEBLINE  
Emmanuelle VILLOT

06 40 19 29 06  
06 80 27 84 90  
06 21 88 18 16  
06 33 83 71 69

[www.cfecgc-airbusds.fr](http://www.cfecgc-airbusds.fr)



CFE-CGC Airbus DS

LinkedIn



Appli Smartphone

